

# Fiche explicative - Inscription instrumentale

Instrument		Langage musical		Activité facultative	
Durée d'une leçon	Degré par année	Durée d'une leçon	Degré par année		
20 ou 30 min. (à choix)	Préparatoire 1 (4 ans)			Initiation musicale	
	Préparatoire 2 (5 ans)				
	Préparatoire 3 (6 ans)				
30 ou 45 min. (à choix)	Elémentaire de 1 à 3 ans	45 min.	Elémentaire (2 ans)	Ensembles de l'école de musique	
Examen de changement de degré		45 min.	Moyen (2 ans)		
30 ou 45 min. (à choix)	Moyen de 1 à 3 ans	Examen			
Examen de changement de degré		Pause conseillée			
45 ou 60 min. (à choix)	Secondaire I de 1 à 3 ans	45 min.	Secondaire I (1 an)		
Examen de changement de degré		45 min.	Secondaire II (1 an)		
45 ou 60 min. (à choix)	Secondaire II de 1 à 3 ans	Examen			
Examen de changement de degré		Pause conseillée			
<p><b>A la fin du degré secondaire II et si l'examen est réussi, l'élève choisit le cursus terminal (pour l'obtention du certificat d'études non professionnelles) ou le cursus préprofessionnel (pour l'obtention du certificat d'études préprofessionnelles).</b></p>					

Préparatoire	4, 5, 6 ans *
Elémentaire	jusqu'à 17 ans *
Moyen	jusqu'à 20 ans *
Secondaire I	jusqu'à 23 ans *
Secondaire II	jusqu'à 26 ans *

En règle générale, les élèves débutants commencent leurs études en degré élémentaire. Les élèves très jeunes commencent en degré préparatoire (4, 5, 6 ans).

\* Des dérogations aux limites d'âge peuvent être accordées par la direction, notamment aux organistes, clavecinistes et chanteurs.

	Langage musical Bloc I
	Langage musical Bloc II

voir fiche explicative du langage musical



## Fiche explicative - Inscription instrumentale

### Fin du degré secondaire II

#### Terminal

Instrument		Langage musical		Activité facultative
Durée d'une leçon	Degré par année	Durée d'une leçon	Degré par année	
45 ou 60 min. (à choix)	Terminal de 1 à 3 ans	60 min.	Terminal (2 ans)	Ensembles de l'école de musique
<b>Certificat d'études non professionnelles</b>				
30, 45 ou 60 min. (à choix)	Supérieur de 1 à 2 ans			
Examen d'admission à l'examen final du certificat supérieur				
30, 45 ou 60 min.	Supérieur (1 an)			
<b>Certificat supérieur d'études non professionnelles</b>				

Terminal	jusqu'à 28 ans *	Un élève ne peut être admis en degré supérieur que s'il est porteur d'un certificat d'études non professionnelles ou d'un certificat d'études préprofessionnelles
Supérieur	pas de limite d'âge	
Préprofessionnel	pas de limite d'âge	

	Langage musical Bloc III
--	-----------------------------

\* Des dérogations aux limites d'âge peuvent être accordées par la direction, notamment aux organistes, clavecinistes et chanteurs.

#### Classe libre:

La classe libre est ouverte aux étudiants et adultes dès la fin de la scolarité obligatoire. Les élèves inscrits dans ce cursus ne sont pas tenus à se présenter à des examens de passage et n'ont pas l'obligation de participer aux auditions d'élèves. En outre, les cours de langage musical sont facultatifs. Elle est aussi bien ouverte aux débutants qu'aux élèves plus avancés.

#### Cursus préprofessionnel

Discipline	Durée du cours	Nature du cours	Orchestre et Musique de chambre Stages et Masterclasses Durée : Equivalent 1 an, à définir
Examen d'admission			
<b>Préprofessionnel I</b>			
Instrument principal	2 x 45 min / semaine	cours individuel	
Solfège	60 min / semaine	cours collectif	
Piano ou 2ème instrument	30 min / semaine	cours individuel	
Lecture instrumentale	60 min / semaine	cours individuel	
Examens de passage ou validations			
<b>Préprofessionnel II</b>			
Instrument principal	2 x 45 min / semaine	cours individuel	
Solfège	60 min / semaine	cours collectif	
Harmonie préparatoire	60 min / semaine	cours collectif	
Piano ou 2ème instrument	30 min / semaine	cours individuel	
Culture générale	90 min / semaine	cours collectif	
Examens de passage ou validations			
<b>Préprofessionnel III</b>			
Instrument principal	2 x 45 min / semaine	cours individuel	
Solfège	90 min / semaine	cours collectif	
Harmonie préparatoire	60 min / semaine	cours collectif	
Culture générale	90 min / semaine	cours collectif	
Examens finaux ou validations			
<b>Certificat d'études préprofessionnelles</b>			